

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) Le contrat est conclu aux conditions du contrat acceptées par les parties : Offre, Bon de Commande, et Contrat de Réalisation datés et signés.

2) La signature de la Société émettrice du bon de commande de livraison d'un site internet, d'un programme informatique, d'un logiciel d'e-commerce, ou de toute autre prestation liée à Internet: certifie l'exactitude des éléments qui y sont consignés et emporte reconnaissance de l'exécution satisfaisante du travail confié à la Société SUPRALOGIC.COM.

3) La Société SUPRALOGIC.COM ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de lock out, de grève, de fermeture pour Congés Payés, de non livraison des documents et matériaux pour la création de la maquette du site internet, ou tout autre cas de force majeure (incendie, inondation, etc ...).

4) Facturation : les prestations de services pour l'ensemble des phases de la création d'un site Internet et/ou la livraison d'un logiciel de commerce électronique, et prestation assurées par la Société SUPRALOGIC.COM donneront lieu à une facturation correspondante aux engagements formels et contractuels des deux parties:

-L'élaboration du cahier des charges détaillant l'ensemble des différentes tâches à la réalisation d'un site internet et comprenant l'étude préalable à la création personnalisée d'un site internet dans le cadre d'un marché ou d'un domaine spécifié;

-La création de la maquette du site, les modifications à apporter sur l'ensemble des paramètres (couleurs, arborescence, chartes graphiques...), et autre intervention pour l'administration du futur site;

-La livraison du site " clé en main ";

-Les interventions et modifications hors " cahier des charges " une fois la livraison du site effectuée;

-Toutes autres actions spécifiques ayant donné lieu à une démarche formelle seront facturées sur proposition et accord;

-Le montant de la facturation s'entend hors taxes;

-Les contrats de maintenance et d'hébergement annuels sont payables d'avance, et renouvelables par tacite reconduction;

Tout contrat pourra être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un délai de prévenance de 1 mois de sa date de reconduction.

5) Conditions de règlement :

Les prestations effectuées par la Société SUPRALOGIC.COM seront facturées au plus tard à la livraison du site "clé en main ", le jour de la réception du site.

Un acompte de 35% du montant TTC est exigible à la signature du bon de commande ou du contrat de réalisation du site pour les projets de montant supérieur à 10.000 € HT. Dans ce cas, un paiement intermédiaire de 25% du montant TTC peut encore être demandé suite à la création d'une partie du projet. Pour les projets de montant inférieur à 10.000 € HT, l'acompte exigible est de 50% du montant TTC.

Le solde de tout compte à la livraison du site " clé en main ", marquant la fin de l'ensemble des travaux à effectuer par la société SUPRALOGIC.COM pour la réalisation du site. La mention " clé en main " signifie que le site est prêt à être utilisé par le client, et ne comporte pas forcément les textes&images à insérer dans le site. Le client pourra fournir ces éléments quand il en aura la possibilité, SUPRALOGIC.COM devra alors les inclure gratuitement dans le site web en moins de 48 heures.

La validation de la maquette graphique définitive ainsi que la livraison du projet final se feront par procès verbal, stipulant l'accord des deux parties.

En cas d'intervention de longue durée (supérieure à deux mois selon le planning du cahier des charges), les travaux seront facturés mensuellement et arrêtés au 30 du mois. En cas de retard de paiement prolongé et sauf accord express de notre part, les prestations seront suspendues.

Le règlement est réputé payable au comptant par chèque bancaire ou postal à réception de la facture, et toute éventuelle dérogation à ce principe ne saurait faire novation, et être considérée comme définitivement acquise.

En cas de retard injustifié dans le paiement de la facture, des agios seront comptés au taux de 2 % par mois ou fraction de mois, ce taux est indexé sur celui de la Banque de France et donc susceptible de révision sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Passé le délai de 30 jours, date de facture de solde de tout compte, et sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire, le recouvrement sera effectué par toutes voies légales. Pour être libératoire le règlement devra être adressé à la société SUPRALOGIC.COM et accepté par l'organisme bancaire de la dite société.

Règlements : chèque bancaire, postal ou virement à réception de facture, traite acceptée.

6) Litiges : En cas de contestation, le tribunal du domicile du défendeur est seul compétent. Les frais de poursuites et honoraires pour recouvrement de factures impayées sont à la charge de la Société reconnue défaillante.